

## DEC213025MPR

### Décision portant nomination de M. Bernard Massot aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

M. Bernard Massot, Assistant ingénieur BAP E au LMO est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la MPR, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2021.

Sa mission a pour objet d'apporter son appui technique pour la conception du projet Etamine missions piloté par la MPR, pour la dématérialisation des demandes de missions et notamment pour la gestion des machines de recette, formation et pré production hébergées au LMO en l'absence de Mathilde Rousseau, empêchée temporairement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard Massot demeure affecté au LMO UMR 8628 à la délégation régionale Ile-de-France Gif sur Yvette.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2021, M. Bernard Massot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation DR04

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit